

# LOIS

## LOI n° 2022-1384 du 31 octobre 2022 autorisant la ratification du Traité entre la République française et la République italienne pour une coopération bilatérale renforcée (1)

NOR : EAEJ2213151L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

### Article unique

Est autorisée la ratification du traité entre la République française et la République italienne pour une coopération bilatérale renforcée, signé à Rome le 26 novembre 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 octobre 2022.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*La Première ministre,*

ÉLISABETH BORNE

*La ministre de l'Europe  
et des affaires étrangères,*  
CATHERINE COLONNA

---

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2022-1384.

*Assemblée nationale* :

Projet de loi n° 12 ;

Rapport de Mme Éléonore Caroit, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 152 ;

Discussion et adoption, après engagement de la procédure accélérée, le 28 juillet 2022 (TA n° 10).

*Sénat* :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 847 (2021-2022) ;

Rapport de M. Gilbert Bouchet, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, n° 895 (2021-2022) ;

Texte de la commission n° 896 (2021-2022) ;

Discussion et adoption le 26 octobre 2022 (TA n° 14, 2022-2023).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.